

Compte-rendu de la réunion de la **Commission administration, planification et développement** tenue le 28 avril 2022 à 8 h 30.

Sont présents : Stéphane Bertrand, conseiller délégué
Jean-François Pinard, conseiller délégué
Liza Poulin, mairesse

Sont également présents : Normand Dupont, directeur général adjoint
Michel Lacasse, directeur général
David Malenfant, conseiller du district de la Côte-Saint-Louis
Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire
Véronic Villeneuve, chef de division planification et réglementation du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les participants déclarent la rencontre ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 20 AVRIL 2022

Le compte-rendu est adopté tel que présenté.

4. NOUVEAUX DOSSIERS ET PRÉSENTATIONS

4.1. Place de la Savoie :

Présentation d'un rapport de recommandation sur une vision d'aménagement de la Place de la Savoie.

4.2. Demande d'amendement réglementaire - Spas et pergolas:

Rappel de la réglementation sur les installations de spas et pergolas pour les maisons de ville, discussion sur la demande des propriétaires dans le secteur Chambéry et proposition d'amendements réglementaires pour exiger une résolution du syndicat de copropriétés pour chaque demande de permis. La construction de pergolas pourrait être soumise à un PIIA.

4.3. Lettre de rappel – entretien terrains

Un envoi de lettre portant sur certains règlements d'urbanisme (entretien des terrains, drains de piscine, servitudes écologiques, etc.) se fera dans les prochains jours pour rappeler aux propriétaires récidivistes les exigences en la matière.

4.4. Demande d'amendement réglementaire – C-354

Demande d'un propriétaire pour faire ajouter des sous-classes à la liste de ce qui est permis.

Il est recommandé d'attendre l'entrée en vigueur de l'amendement en cours avant de permettre l'examen des autres usages.

Les membres de la Commission sont en accord avec cette recommandation.

4.5. Retour sur des demandes d'amendement réglementaire :

- a) Zone C-257 : Créer la sous-catégorie d'usage « Vente au détail de cyclomoteur et/ou de pièce, pneu, batterie ou accessoire neufs pour cyclomoteur » et à le continger à un dans la zone C-257.
- b) Matériau pour les clôtures de piscine : modification pour autoriser les toiles de toutes natures, les treillis de PVC ou vinyle pour une enceinte de piscine
- c) Zone C-252 : faisant suite à la rencontre des citoyens, certains éléments/critères seront ajoutés pour répondre à certaines de leurs demandes.

4.6. Terrasses et affichage

En 2020, dans le contexte de la COVID-19, l'intention était d'aider les commerçants situés sur le territoire en assouplissant certaines mesures associées à l'aménagement de terrasses extérieures temporaires, ainsi que l'affichage. Maintenant que tous les commerces sont ouverts au maximum de leur capacité, il est proposé de revenir aux normes habituelles.



Les membres de la Commission sont en accord avec cette recommandation.

5. PROCHAINE RENCONTRE DE LA COMMISSION

Le 4 mai 2022 à 8 h 30

Le conseiller délégué,

Le conseiller délégué

	
---	--

Stéphane Bertrand

Jean-François Pinard